Canadian Mental Health Association
Association canadienne pour la santé mentale

100 years of community / ans dans la communauté

Canadian Mental Health Association
Association canadienne pour la santé mentale

100 years of community / ans dans la communauté

EXTRAIT DE LIBELLÉS POUR UN LEGS

Un legs caritatif est un don prévu dans votre testament qui devient accessible pour la ou les organisations caritatives de votre choix après votre décès. Vous trouverez ci-dessous des exemples de libellés que vous pouvez inclure dans votre testament. Veuillez consulter un avocat, un conseiller financier ou un spécialiste en plans de succession pour réviser toute formulation se trouvant de votre testament.

Spécifique, sans contrainte :

Je lègue à l'Association canadienne pour la santé mentale, bureau national, actuellement située au 401-250, rue Dundas Ouest, Toronto (Ontario) M5T 2Z5, la somme de _____ $, dont l'usage est à la discrétion de l'association.

Spécifique, avec contrainte :

Je lègue à l'Association canadienne pour la santé mentale, bureau national, actuellement située au 401-250, rue Dundas Ouest (Ontario) M5T 2Z5, la somme de _____ $, dont l'usage doit viser le ou les éléments suivants : _____. Si l'Association canadienne pour la santé mentale, bureau national, n'est pas en mesure d'employer la totalité ou une partie de ces fonds aux fins énoncées précédemment, l'usage du solde du présent legs est à la discrétion de l'association.

Pourcentage (%) général, sans contrainte :

Je lègue à l'Association canadienne pour la santé mentale, bureau national, actuellement située au 401- 250, rue Dundas Ouest, Toronto (Ontario) M5T 2Z5, __ % de la valeur résiduelle de ma succession, dont l'usage est à la discrétion de l'association.

Pourcentage (%) général, avec contrainte :

Je lègue à l'Association canadienne pour la santé mentale, bureau national, actuellement située au 401-250, rue Dundas Ouest (Ontario) M5T 2Z5, __ % de la valeur résiduelle de ma succession, dont l'usage doit viser le ou les éléments suivants : _____. Si l'Association canadienne pour la santé mentale, bureau national, n'est pas en mesure d'employer la totalité ou une partie de ces fonds aux fins énoncées précédemment, l'usage du solde du présent legs est à la discrétion de l'association.

Fiducie résiduaire de bienfaisance :

Au décès du survivant de mon ou ma (conjoint[e], mari, femme, etc.) _____ et de mon ou ma (fils, fille, etc.) _____, j'ordonne à mon fiduciaire de verser le reliquat de ma succession, y compris tout revenu non distribué, à l'Association canadienne pour la santé mentale, bureau national, actuellement située au 401-250, rue Dundas Ouest, Toronto (Ontario) M5T 2Z5. L'usage de ce legs est à la discrétion de l'association.

Dénomination sociale : Association canadienne pour la santé mentale, bureau national

Adresse du domicile élu : 250, rue Dundas Ouest, bureau 401, Toronto (Ontario) M5T 2Z5

Numéro d'enregistrement comme organisme de bienfaisance : 10686 3657 RR0001

Ajout d'un codicille à un testament existant

Si vous avez déjà rédigé votre testament, vous pouvez toujours soutenir l'Association canadienne pour la santé mentale en ajoutant un codicille à votre testament existant. Veuillez consulter votre conseiller juridique avant de finaliser votre codicille. N'écrivez pas sur votre testament actuel ou n'apportez pas de modifications par vous-même, car cela pourrait le rendre invalide.

Le présent document est un codicille au dernier testament, daté du __ _____ 20__, de moi, soussigné(e) _____, domicilié(e) dans la ville de _____, dans la province ou le territoire de _____.

J'ajoute la disposition suivante à mon testament, après le paragraphe (ou la clause) ____ :

Avant la disposition du reliquat de ma succession, j'ordonne à mon exécuteur testamentaire ou à mon fiduciaire de verser à l'Association canadienne pour la santé mentale, bureau national, actuellement située au 401-250, rue Dundas Ouest (Ontario) M5T 2Z5 [__ % de ma succession ou la somme de _____ $] aux fins générales de l'association et je déclare que le reçu émis par la personne déclarant être la personne appropriée pour la réception de ce don constituera une quittance suffisante.

À l'exception de la clause qui a été modifiée, je confirme mon testament.

EN FOI DE QUOI, j'ajoute, en mon nom, le présent codicille à mon testament daté du __ _____ 20__.

_____
SIGNATURE DU TESTATEUR

_____
Témoin

_____
Témoin